



VILLE DU LOCLE

GERANCE DES BATIMENTS

2400 LE LOCLE

Tél. (032) 933.84.15 - Fax (032) 933.84.18

Inscription pour un appartement

(à remplir de façon complète s.v.pl.)

Nous rendons attentif le futur locataire qu'une caution correspondant à trois mois de loyer sera demandée.

Lieu désiré :

Nombre de pièces :Date d'entrée désirée :

Nom et Prénom :

Etat-civil :Date de naissance :Nombre d'enfants :

Nombre total de personnes composant le ménage :

Lieu d'origine :Pour les étrangers, type de permis :

Employeur :

Emploi depuis :

Si suivi social, lequel : Services sociaux, Caritas, CSP, etc. :

Nom et prénom du (de la) conjoint(e):Date de naissance :

Adresse actuelle :Tél. :

A cette adresse depuis :Adresse e-mail :

Nom, adresse de la gérance ou du propriétaire de votre logement actuel :

Avez-vous des animaux domestiques ?Lesquels ?(1 seul chien sera admis, les chiens de race Pittbull ou analogues ne sont pas acceptés)

Assurance responsabilité civile (obligatoire si contrat de bail conclu).....

Pourquoi souhaitez-vous changer d'appartement ?

Avez-vous des poursuites ou des actes de défaut de biens ?

Le(a) soussigné(e) certifie l'exactitude des déclarations ci-dessus :

Le Locle, leSignature :

Si le candidat souhaite conclure fermement un contrat de bail, celui-ci devra fournir un extrait récent de l'office des poursuites ainsi qu'une fiche de salaire ou de revenu mensuel. Pour les logements H.L.M., la dernière notification de taxation sera demandée.

Cette inscription est valable six mois. Après ce délai, les personnes qui n'ont pas trouvé l'appartement recherché sont priées de se réinscrire.